

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY

Étaient absents représentés :

Chantal BOUTHINAUD pouvoir à Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Jean-Jacques MORLAY, Chantal BOUTHINAUD, Bénédicte MARCOUL-SOULIE,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BATIER

N°2024/D/088 - **Objet** : **Implantation et exploitation d'un réseau de bornes de recharge - Avenant à la convention cadre conclue avec Limoges Métropole**

Monsieur Jean-Marie MIGNOT rappelle au Conseil Municipal qu'une convention cadre a été signée en 2023 avec Limoges Métropole et IZIVIA pour le déploiement d'un réseau de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire communautaire.

Selon les termes de la convention cadre, il n'est pas possible pour IZIVIA d'implanter des bornes sur le domaine public des communes. Par délibération du 26 septembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification de la convention cadre avec IZIVIA élargissant le périmètre d'implantation des bornes de recharge sur le domaine public communal.

Concernant les bornes de recharge implantées sur le domaine public des communes, ces dernières percevront la redevance d'occupation du domaine public, soit 175 € par place et par an.

Après avoir entendu l'exposé de M. MIGNOT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention cadre portant sur l'implantation et l'exploitation avec la communauté urbaine Limoges Métropole et IZIVIA,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 19 décembre



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.